



Délibération n°2024-12

Date de la convocation : 06 02 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	39
- dont « pour » :	39
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : révision des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 01/ 04 / 2024

Le lundi 12 février 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint Lon les Mines, salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionnel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, , François CLAUDE, Liliane MARBOEUF, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETTHOUS, Stéphane BELLANGER, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Étaient excusées : Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET,

Procurations : Rachel DURQUETY à Didier MOUSTIE, Dominique DUPUY à Jean-François LATASTE, Marie-Hélène SAGET à Bernard MAGESCAS, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Liliane MARBOEUF, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO, Henri LALANNE à Annie LAGELOUZE

Absents : Thierry CALOONE, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Sophie ROBERT,

Secrétaire de séance : Jean-François LATASTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

VU la délibération 2021-86 du 29 juin 2021 portant sur les tarifs appliqués dans les ALSH

VU la délibération 2023-134 du 03 octobre 2023 concernant les tarifs ALSH des ressortissants MSA

CONSIDERANT les nouvelles modalités de versement de l'Aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres de la part de la CAF

CONSIDERANT les nouvelles modalités de versement de la Prestation de Service extrascolaire et périscolaire de la CAF et la MSA

CONSIDERANT l'augmentation de l'activité entraînant une hausse des coûts

CONSIDERANT la nécessité de proposer une tarification tenant compte des revenus des familles

CONSIDERANT la présentation du dossier lors du bureau du 22 janvier 2024

Madame la Vice-Présidente présente au Conseil Communautaire la grille des nouveaux tarifs proposés en fonction des modifications émanant de la CAF et la MSA, dans la grille ci-dessous.



ID : 040-200069417-20240212-2024_12-DE

PERISCOLAIRE		
3 ans <age enfant<18 ans:Tarif Journée avec repas		
CAF		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, 0<QF<449	16,65 €	3,00 €
avec BV, 449,01<QF<794	17,65 €	6,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000	17,65 €	9,00 €
sans BV, QF<1000,00	15,65 €	10,00 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	16,65 €	11,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,65 €	13,00 €
sans BV, QF>1500,01	20,65 €	15,00 €
MSA		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, QF<900	16,62 €	6,00 €
sans BV, QF<900	15,15 €	9,50 €
sans BV, 900,01<QF<1300	16,65 €	11,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,65 €	13,00 €
sans BV, QF>1500,01	20,65 €	15,00 €
Non allocataire		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
sans QF	12,73 €	11,80 €
placé chez ass familial	5,13 €	4,20 €
CAF Hors département		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, 0<QF<449	16,65 €	11,93 €
avec BV, 449,01<QF<794	17,65 €	12,93 €
avec BV, 794,01<QF<1000	17,65 €	12,93 €
sans BV, QF<1000,00	15,65 €	10,93 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	16,65 €	11,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,65 €	13,93 €
sans BV, QF>1500,01	20,65 €	15,93 €
MSA hors département		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, QF<900	16,62 €	6,93 €
sans BV, QF<900	15,15 €	10,43 €
sans BV, 900,01<QF<1300	16,65 €	11,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,65 €	13,93 €
sans BV, QF>1500,01	20,65 €	15,93 €

3 ans <age enfant<18 ans:Tarif Journée		
CAF		
QF	Tarif	les familles
avec BV, 0<QF<449	16,89 €	3,00 €
avec BV, 449,01<QF<794	17,89 €	6,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000	17,89 €	9,00 €
sans BV, QF<1000,00	15,89 €	10,00 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	16,89 €	11,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,89 €	13,00 €
sans BV, QF>1500,01	20,89 €	15,00 €
MSA		
QF	Tarif	les familles
avec BV, QF<900	16,62 €	6,00 €
sans BV, QF<900	15,39 €	9,50 €
sans BV, 900,01<QF<1300	16,89 €	11,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,89 €	13,00 €
sans BV, QF>1500,01	20,89 €	15,00 €
Non allocataire		
QF	Tarif	les familles
sans QF	12,73 €	11,80 €
placé chez ass familial	5,13 €	4,20 €
CAF Hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, 0<QF<449	16,89 €	11,93 €
avec BV, 449,01<QF<794	17,89 €	12,93 €
avec BV, 794,01<QF<1000	17,89 €	12,93 €
sans BV, QF<1000,00	15,89 €	10,93 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	16,89 €	11,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,89 €	13,93 €
sans BV, QF>1500,01	20,89 €	15,93 €
MSA hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, QF<900	17,89 €	6,93 €
sans BV, QF<900	15,39 €	10,43 €
sans BV, 900,01<QF<1300	16,89 €	11,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	18,89 €	13,93 €
sans BV, QF>1500,01	20,89 €	15,93 €

3 ans <age enfant<18 ans:Tarif Journée sans repas		
CAF		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, 0<QF<449	15,65 €	2,00 €
avec BV, 449,01<QF<794	16,65 €	5,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000	13,65 €	8,00 €
sans BV, QF<1000,00	14,65 €	9,00 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	15,65 €	10,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	17,65 €	12,00 €
sans BV, QF>1500,01	19,65 €	14,00 €
MSA		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, QF<900	15,52 €	5,00 €
sans BV, QF<900	13,82 €	8,50 €
sans BV, 900,01<QF<1300	14,72 €	10,00 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	17,65 €	12,00 €
sans BV, QF>1500,01	19,65 €	14,00 €
Non allocataire		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
sans QF	11,73 €	10,80 €
placé chez ass familial	8,85 €	3,20 €
CAF Hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, 0<QF<449	15,52 €	10,93 €
avec BV, 449,01<QF<794	15,72 €	11,93 €
avec BV, 794,01<QF<1000	12,72 €	11,93 €
sans BV, QF<1000,00	13,32 €	9,93 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	14,72 €	10,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	17,65 €	12,93 €
sans BV, QF>1500,01	19,65 €	14,93 €
MSA hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, QF<900	15,52 €	5,93 €
sans BV, QF<900	14,15 €	9,43 €
sans BV, 900,01<QF<1300	15,65 €	10,93 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	17,65 €	12,93 €
sans BV, QF>1500,01	19,65 €	14,93 €

3 ans <age enfant<18 ans:Tarif Demi - Journée sans repas		
CAF		
QF	Tarif	prix à payer par les familles
avec BV, 0<QF<449	8,29 €	1,00 €
avec BV, 449,01<QF<794	8,29 €	2,00 €
avec BV, 794,01<QF<1000	8,29 €	3,50 €
sans BV, QF<1000,00	7,29 €	4,00 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	7,79 €	4,50 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	9,29 €	6,00 €
sans BV, QF>1500,01	10,29 €	7,00 €
MSA		
QF	Tarif	les familles
avec BV, QF<900	8,84 €	2,55 €
sans BV, QF<900	7,29 €	4,00 €
sans BV, 900,01<QF<1300	7,79 €	4,50 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	8,79 €	5,50 €
sans BV, QF>1500,01	9,79 €	6,50 €
Non allocataire		
QF	Tarif	les familles
sans QF	8,43 €	7,50 €
placé chez ass familial	3,53 €	2,60 €
CAF Hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, 0<QF<449	7,79 €	5,43 €
avec BV, 449,01<QF<794	8,29 €	5,93 €
avec BV, 794,01<QF<1000	8,29 €	5,93 €
sans BV, QF<1000,00	7,29 €	4,93 €
sans BV, 1000,01<QF<1300	7,79 €	5,43 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	9,29 €	6,93 €
sans BV, QF>1500,01	10,29 €	7,93 €
MSA hors département		
QF	Tarif	les familles
avec BV, QF<900	8,84 €	3,48 €
sans BV, QF<900	7,29 €	4,93 €
sans BV, 900,01<QF<1300	7,79 €	5,43 €
sans BV, 1300,01<QF<1500	8,79 €	6,43 €
sans BV, QF>1500,01	9,79 €	7,43 €

Tarif verté	
	4,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'application des nouveaux tarifs dans les ALSH conformément aux tableaux joints à compter du 1^o avril 2024
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

